

CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2022**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 30 mai 2022 à 18 H 00 dans la Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Daniele DUPUY, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Patrice LEFEBVRE, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Eric BALEMENT à Lydie NOEL, Michel LEPAGE à Michelle DELAGE.

Etaient excusés : Pierre LEMARCHAND, Justine DUROT, Béatrice PHILIPPE

Etait absente : Patricia CHAGNON.

Secrétaire de séance : Aurélien DOVERGNE

M. Frédéric GARET est arrivé à 18h06 avant le vote du point n° 3 « Fourniture de carburants en station service par cartes accréditives et services associés ».

M. Sébastien CHAPOTARD est arrivé à 18h16 avant le vote du point n° 6 « Association parcs et jardins de Picardie – Hauts de France : désignation d'élus et techniciens représentant la ville d'Abbeville ».

Mme Sarah DUPONT-BOSIO est partie à 19h56 après le vote du point n° 10 « Exonération de la taxe foncière dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat cœur de ville ».

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2022.067 AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE GESTION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE

2022.068 AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE GESTION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE DE LA VILLE

Considérant que les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de rédaction mais qu'au vu de la complexité des procédures, de leur calendrier, de la durée des contrats, il a été convenu de donner un délai raisonnable aux sociétés pour répondre et à la collectivité pour négocier avec les candidats, et considérant que les calendriers prévisionnels nécessitent une prolongation de la durée des présents contrats de deux mois, pour porter l'échéance de ladite DSP au 28 février 2023, sans incidence financière :

- APPROUVE l'avenant N°8 au contrat de concession pour l'exploitation par affermage du réseau d'assainissement entre la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux et la ville.

- APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de concession pour l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable entre la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux et la ville.

Le conseil adopte à l'unanimité ces deux délibérations.

2022.069 FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATION SERVICE PAR CARTES ACCREDITIVES ET SERVICES ASSOCIES

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché avec TOTAL MARKETING France, conclu sous la forme d'un accord cadre comprenant des montants annuels minimum et maximum comme suit :

- montant annuel minimum : 50 000 € HT

- montant annuel maximum : 200 000 € HT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.070 CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A CARREFOUR PROPERTY (ABORDS CARREFOUR MARKET ET RUE DES CORDELIERS)

- ACCEPTE la cession de la parcelle concernée en totalité, au prix de 2 850 €, à Carrefour Property France ou à toute autre société qui s'y substituerait.
 - DESIGNNE un notaire pour rédiger l'acte de vente définitif.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.071 PARC D'ACTIVITE LES DEUX VALLEES - PARCELLE BN 170 SITUEE VOIE PLUVIOSE - ACQUISITION DES EX-LOCAUX DE L'ENTREPRISE GLACHANT

- ACCEPTE l'offre faite par la SCI Glachant.
 - DECIDE d'acquérir la parcelle BN170, située rue Pluviose – Parc d'Activité Les Deux Vallées d'une superficie de 4 001 m², au prix de 430 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, dont le terrain comprend un bâtiment principal et un parking, destinés à la gestion d'une fourrière automobile municipale et à l'installation du garage municipal.
 - DECIDE l'acquisition de ce bien au-dessus de l'avis des domaines au regard de l'intérêt général d'un tel projet et son impérieuse nécessité pour la ville et son territoire.
 - DECIDE de classer ce bien à l'issue de la rédaction de l'acte dans le domaine privé communal.
 - DIT que le coût de cette acquisition est prévu au budget de l'exercice 2022 pour un montant de 500 000 €, permettant ainsi de couvrir l'acquisition, les frais et l'installation des services et équipements.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.072 ASSOCIATION PARCS ET JARDINS DE PICARDIE - HAUTS DE FRANCE : DESIGNATION D'ELUS ET TECHNICIENS REPRESENTANT LA VILLE D'ABBEVILLE

- DESIGNNE, afin de représenter la ville d'Abbeville au sein de l'association Parcs et jardins de Picardie – Hauts-de-France :
 - . en qualité de référents élus :
 - Titulaire : Mme Monique BOULART (avec droit de vote)
 - Suppléant : Mme Florence PETIT (avec droit de vote)
 - . en qualité de référents techniques :
 - Titulaire : M. Mathias BROUTIN (sans droit de vote)
 - Suppléant : M. Romain ZECHSER (sans droit de vote).
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.073 MISE EN PLACE D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL UNIQUE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE ET DU CCAS

- DECIDE de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la ville d'Abbeville et du C.C.A.S.
- DECIDE de placer ce Comité Social Territorial auprès de la Ville d'Abbeville.
- DECIDE d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la Somme de la création de ce comité social territorial commun.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 3.

3 abstention(s) : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

2022.074 MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SPECIALISEE. DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DU PERSONNEL, PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

- DECIDE la création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à 6.
- FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du Comité Social Territorial à 6.
- AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.
- DECIDE qu'une formation spécialisée sera instituée au sein du Comité Social Territorial.
- FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 6.

- FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 6.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 3.

3 abstention(s) : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

2022.075 PROJET ARTISTIQUE 'UN PONT, UNE ŒUVRE - DÉMARCHÉ VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE'

- AUTORISE le Conseil Départemental à exécuter les travaux de réalisation de deux œuvres artistiques sur le pont de la Portelette, propriété de la ville.

- DIT que l'ensemble des frais seront à la charge du Département.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.076 EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT COEUR DE VILLE

- VALIDE le règlement d'attribution des aides, ainsi que la répartition des aides définies dans ce règlement dans la limite d'un budget de 250 000 € sur 5 ans (2022-2026).

- ACCEPTE la participation de la ville sur le volet incitatif des aides aux propriétaires occupants et aux aides hors ANAH.

- ACCEPTE l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, pour les logements remis sur le marché de la location à hauteur de 50 % de la part communale sur une durée de 2 ans, uniquement sur le secteur de la croix du centre ville (de la Chaussée du Bois à la rue Saint-Vulfran et de la rue Jean de Ponthieu à la rue du Maréchal Foch).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération (*M. Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote*).

2022.077 OPERATION DE VIDEO PROTECTION - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (FDE 80) - REALISATION DE LA TRANCHE 2 - PROGRAMME 2022

- APPROUVE la convention entre la ville d'Abbeville et la FDE 80 qui a pour objet de préciser les dispositions prévues et les modalités de financement des travaux de vidéo protection 2022 pour équiper différents quartiers d'Abbeville (Provinces, Espérance, Soleil Levant / Platanes), les entrées de ville, certaines places ou sites municipaux, les travaux étant réalisés sous maîtrise de la Fédération.

- VALIDE le programme lié à ces travaux de vidéo protection et le financement comme suit :

* Montant pris en charge par la FDE (20 % des travaux, TVA et MO) 84 461,00€

* Fond de concours exceptionnel de la Fédération 143 765,00€

soit un total TTC de 228 226,00€

- AUTORISE le financement de cette opération à hauteur de 143 765€ sur le fonds de concours exceptionnel.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 0.

3 voix contre : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

2022.078 BUDGET PRINCIPAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

- APPROUVE la décision modificative à apporter au budget principal ville 2022.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 20H07.

 Le Maire,
Pascal DEMARTHE

